

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 13 décembre 2021

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 101 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Marie BATOUX - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Valérie BOYER - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Lyece CHOULAK - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Alexandre DORIOL - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - David GALTIER - Audrey GARINO - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Frédéric GUELLE - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Sébastien JIBRAYEL - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Férouz MOKHTARI - Yves MORAIN - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Laure ROVERA - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Nathalie TESSIER - Ulrike WIRMINGHAUS.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marion BAREILLE représentée par Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Romain BRUMENT représenté par Julien BERTEI - Martin CARVALHO représenté par Denis ROSSI - Hervé MENCHON représenté par Aïcha SIF - Eric MERY représenté par Mathilde CHABOCHE - André MOLINO représenté par Michel ILLAC - Didier PARAKIAN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Benoît PAYAN représenté par Anthony KREHMEIER - Michèle RUBIROLA représentée par Vincent KORNPROBST - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Nadia BOULAINSEUR - Emmanuelle CHARAFE - Jean-Marc COPPOLA - Samia GHALI - Sophie GUERARD - Eric LE DISSES - Bernard MARANDAT - Frank OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Lionel ROYER-PERREAUT - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL.

Signé le 13 Décembre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Décembre 2021

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

EAU 009-592/21/CT

■ CT1 - Budget annexe de l'Assainissement du Territoire Marseille Provence - Approbation de la révision de l'opération d'investissement, relative à la réduction des enclaves unitaires boulevard de la Blancarde et rue Saint Bruno à Marseille et de son affectation

Information du Conseil de Territoire

DEASV 21/19410/CT

Madame la Présidente du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

L'article L.5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que préalablement à leur examen par le Conseil de la Métropole, le Conseil de Territoire est saisi pour information des projets de délibération.

Le quartier de la Blancarde, dans le 4ème arrondissement de Marseille, dispose d'un réseau d'assainissement séparatif permettant de collecter les eaux usées pour les traiter à la station d'épuration et d'envoyer les eaux de pluie vers le Jarret.

Toutefois, il subsiste sur cette zone des enclaves unitaires. C'est-à-dire la présence d'un réseau unique qui collecte à la fois les eaux usées et les eaux pluviales. Lorsque le flux transitant par ce réseau est trop important, il se rejette directement dans le Jarret, contribuant à la pollution des plages par temps de pluie.

Par délibération DEA 012-7998/19/CM du 19 décembre 2019, le Conseil de la Métropole a approuvé l'opération n°2020100400 relative à la réduction des enclaves unitaires du boulevard de la Blancarde et rue Saint Bruno – Marseille 13004, et affecté un montant de 500 000,00€ HT à cette opération.

A l'issue des études d'avant-projet, l'opération s'avère plus onéreuse que prévue.

En effet les travaux doivent prendre en compte :

- Les remises en état à l'identique de façade à façade du boulevard de la Blancarde en raison de la requalification récente de cette voie.
- La déviation de deux conduites d'eau potables dans l'emprise du raccordement sur le collecteur sanitaire existant
- Le raccordement sur le puit d'accès au collecteur périphérique est complexe en raison de l'absence d'échelles. Il sera nécessaire de réaliser les prestations de raccordements en travaux sur corde.
- L'analyse du fonctionnement du bassin versant de l'enclave unitaire Blancarde Sud montre la nécessité d'étendre sur 155 ml supplémentaire la création d'un réseau sanitaire strict sur le Bd de la Blancarde.

La prise en compte de ces prestations dans le programme de travaux rend nécessaire l'ajustement financier de l'opération.

L'opération d'investissement n° 2020100400, relative la réduction des enclaves unitaires boulevard de la Blancarde et rue Saint Bruno – Marseille 13004 doit être revalorisée de 615 000,00 euros HT. Cette révision porte le montant de l'opération n°2020100400 à 1 115 000,00 euros HT.

Le Conseil de Territoire doit donc être saisi pour information du projet de délibération précité.

Signé le 13 Décembre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Décembre 2021

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération DEA 012-7998/19/CM du 19 décembre 2019, approuvant l’opération n°2020100400 relative à la réduction des enclaves unitaires boulevard de la Blancarde et rue Saint Bruno – Marseille 13004,
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 004-8076/20/CM du 17 Juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- Le procès-verbal de l’élection du 15 Juillet 2020 de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Qu’il convient de procéder à la révision pour un montant total de 615 000,00 euros H.T. du montant de l’opération d’investissement afin de permettre la réalisation des travaux de réduction des enclaves unitaires du Bd de La Blancarde ;
- Qu’il convient de procéder à l’affectation de la révision pour un montant total de 1 115 000,00 euros H.T. selon le budget de l’opération d’investissement.

DELIBERE

Article 1 :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence prend acte sur le projet de délibération portant sur Budget annexe de l'Assainissement du Territoire Marseille Provence- Approbation de la révision de l'opération d'investissement, relative à la réduction des enclaves unitaires boulevard de la Blancarde et rue Saint Bruno à Marseille et de son affectation.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget Assainissement Sous-Politique F110 - Natures 2031 et 2315 - Code AP 201111AS – Opération 2020100400 selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée établi comme suit :

Mandaté antérieur : 3 534,40 € HT

CP 2021 : 24 289,14€ HT

CP 2022 : 448 500 € HT

CP 2023 : 638 676,46€ HT

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Roland GIBERTI